

Du positif, du moins bon et du négatif



**RE2020 : TOUT SAVOIR SUR LES BÂTIMENTS
DEMAIN 11 / 11**

Publié le 25/11/2020



SOMMAIRE DU DOSSIER

- ▶ RE2020 : tout savoir sur les bâtiments demain
- ▶ RE2020, une progression en trois temps
- ▶ RE2020 : une transition à coûts maîtrisés
- ▶ RE2020 : calendrier d'entrée en application
- ▶



Yann Dervyn, directeur du Collectif Effinergie

**Yann Dervyn, directeur du Collectif
Effinergie, fait la synthèse des**

RE 2020 : le gouvernement marche sur la tête !

▶ RE2020 : « une prise de risque pour tout le secteur de la construction »

▶ RE2020: le béton l'acier et les matériaux isolants vent debout contre l'ACV dynamique

▶ « RE2020 : la filière bois ravie »

▶ RE2020 : fortes inquiétudes de la FFB

▶ L'AFG déçue par les annonces de la RE2020

▶ « RE2020 : la trajectoire est claire »

▶ Du positif, du moins bon et du négatif

SOYEZ LE PREMIER À RÉAGIR



annonces quant à la RE2020. Du positif, du moins bon et du négatif.

Les annonces d'hier vont dans le bon sens. Que ce soit le BBio à -30% garant de la qualité de l'enveloppe, nous demandions -40% modulés mais -30% ce n'est pas si mal, à vérifier quand on aura le détail des calculs. La prise en compte du confort d'été qui est une nouveauté de la réglementation : il était indispensable de le faire et c'est plutôt bien fait. Par ailleurs, le cap à 2030 donné par le gouvernement sur les émissions carbone en ACV permet de rester ambitieux, mais progressif, ce qui permet aux acteurs de s'y préparer. La fiabilité des calculs carbone ACV étant encore peu fiables.

Quant à la mise en place d'un seuil Cep nr, donc la consommation non renouvelable, bien positionné (à vérifier), permettra d'éviter les convecteurs électriques. Car, cette réglementation est très favorable à l'électricité, il faudra donc en corriger les biais qui pourraient pousser à généraliser le chauffage électrique par effet joule mais orienter vers les énergies renouvelables et les pompes à chaleur si possible air-eau et eau-eau de préférence.

Quelques points sont moins positifs. A commencer par la mise en place d'une méthode dynamique pour le calcul ACV. C'est un choix politique mais en décalage avec E+C-, avec les pratiques des acteurs et la norme européenne relative aux ACV. De même, si la volonté de privilégier les biosourcés est à saluer, reste une interrogation sur les capacités de la filière à répondre à l'enjeu. C'est en tout cas un gros défi pour la filière bois !

En revanche, il est regrettable que le Bepos soit abandonné. Cet indicateur avait pourtant l'intérêt de simplifier la démarche et la non valorisation de la production de PV exportée, ce qui sous-entend qu'on préfère des panneaux PV en plein champ plutôt que sur les toits, c'est dommage. Regrettable également le manque d'informations sur les seuils qui feront l'ambition de la RE2020. Enfin, l'absence d'éléments sur le contrôle des études est risquée : plus les études seront laxistes, plus le bâtiment respectera facilement la réglementation. Le risque de contournement des exigences est important !



DÉCOUVREZ LA NEWSLETTER DES CAHIERS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

Votre adresse e-mail

OK

ESPACE ABONNÉ



ABONNEZ-VOUS